



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2013

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Olivier JUNGO, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusée : Mme Françoise CERUTTI, conseillère municipale (décès de son frère).

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Propositions de motions et de résolutions ;
- 5) Rapports des commissions ;
- 6) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 7) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Bus scolaire : les conseillers sont favorable avec 10 pour, 1 contre et 1 abstention pour la variante 3 (bus bridé à 40 km/h.)
- Projet de résolution pour l'ouverture d'une crèche à Sézegnin : les conseillers ne souhaitent pas entrer en matière pour le projet tel que présenté ce soir (5 pour, 6 contre).
- Commission sociale - Mémoire des anciens : les conseillers sont favorables à l'unanimité pour confier ce travail aux étudiants universitaires.
- Commission économie et agriculture : mandat pour l'organisation d'une soirée avec les agriculteurs de la région et pour mise en valeur de leurs produits (9 pour, 1 contre).
- Commission économie et agriculture – zone d'Eaumorte : les conseillers sont unanimes pour que l'Exécutif réunisse les maires concernés pour reparler de cette zone d'activités.
- Décision de l'ACG sujette à opposition : octroi de Fr. 50'000.-- à la ville de Genève pour l'organisation de la 7^{ème} conférence européenne des villes durables : pas d'opposition.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2013

M. ETIENNE, page 13, 3^{ème} paragraphe avant la fin : il ne s'agit pas de problème d'isolement, mais **d'isolation**.

M. FLECK : page 5, point 3.8 : il ne s'agit pas d'André SUDAN, mais de **Christian**.

Ces modifications étant apportées et les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Bus scolaire

Le groupe de l'Entente est favorable à la proposition du bus bridé à 40 km/h.

M. ETIENNE est pour le maintien de la solution actuelle, car 40 km/h. n'est pas vraiment une panacée. La solution actuelle correspond le mieux à l'esprit car elle oblige les parents à s'investir. Engager un chauffeur professionnel pour une petite partie des habitants n'est pas judicieux et engager un chauffeur retraité nous expose à des difficultés en cas d'absence.

Le groupe des Indépendants est favorable à la proposition du bus bridé à 40 km/h. car c'est la plus intéressante financièrement et cette solution est adaptable en cas de changements en tous genres.

M. GOY relève que cette solution est la plus souple d'utilisation. Elle n'engendre aucune formation et tout le monde peut le conduire.

M. BONAÏTI : si nous décidons d'opter pour la variante 3 (bus bridé), il faut que les parents participent, comme à l'heure actuelle, à la franchise d'assurance, à définir encore.

M. JEMMELY : les parents versent Fr. 10,-- par enfant qui prene le bus. En cas d'accrochage, le montant de la franchise est prélevé dans la somme qui a été engrangée.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui sont favorables à la variante n°3 ?

10 pour / 1 contre / 1 abst.

2.2 Voyage du Conseil municipal

Aura lieu du 31.05 au 02.06.2013.

M. JUNGO fera 2-3 propositions de destinations.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Glissement de terrain à proximité de la Laire

Nous nous sommes rapidement rendus sur place pour constater l'étendue des dégâts au niveau du chemin pédestre perpendiculaire à la route du Creux-de-Boisset, après chez les Bovier.

Le chemin a été condamné est tous les propriétaires des parcelles concernées ont été informés.

Les services de l'Etat (géologues, géomètres, etc.) travaillent dessus.

3.2 Soirée GE veille

Suite à cette soirée, qui a remporté un franc succès, nous constatons que les gens sont inquiets.

Soral fermant déjà sa douane la nuit et Chancy allant la fermer à partir du 1^{er} mars, nous envisageons sérieusement de fermer la douane de Sézegnin la nuit et sommes en train de chercher une solution. Le nombre de jours restent encore à définir, selon l'offre que nous recevrons.

Mme VENDEIRA : la fermeture serait dans quelle tranche horaire ?

M. JEMMELY : 22h. – 6h.

M. GOY : le coût ne devrait pas entrer en matière pour décider. C'est surtout sur la pertinence du nombre de jours. Personnellement, si on ferme, on ferme. Sinon, les gens vont toujours essayer de passer.

M. ETIENNE : l'offre provient-elle de la même entreprise que Soral et Chancy ?

M. JEMMELY : oui, car elle nous ferait un prix préférentielle puisqu'elle est déjà dans les environs. Si nous prenons la décision de fermer la douane, nous devons encore signer une convention avec le département des douanes.

3.3 Yoga APE-A

L'APE-A a eu notre feu vert pour l'organisation d'un cours de yoga pour enfants et adultes.

Seul le professeur est rémunéré et les inscriptions ont remporté un vif succès.

Le premier cours a été donné le 7 mars dernier.

D'autres cours devraient voir le jour, telle que la Zumba et la Capôira, mais après des tests de bruits.

3.4 GE veille

Cette séance d'information a réuni les populations de six communes de la Champagne et a été un réel succès, malgré l'absence des conseillers municipaux d'Avusy.

Cinq policiers étaient présents et nous avons pu compter à peu près 350 personnes.

En fin de réunion, des questions musclées ont été posées et les auditeurs sont restés sur leur faim.

M. FLECK va proposer aux autres communes de la Champagne, de mettre sur pied un groupe de travail sécurité commun, qui s'inscrit dans les priorités de la région.

3.5 Sécurité routière

La lettre pour demander le marquage des 3 stops pour régulariser le carrefour a été envoyée, comme souhaité lors du dernier Conseil municipal.

3.6 Route du Pré-Recoux

Un courrier est parti à la DGM qui demande de prendre des mesures afin d'éviter toute circulation sur cette route lors des heures d'entrées et de sorties scolaires.

3.7 Route de Chancy

Nous avons écrit en fin 2012 début 2013, à M. Felice PASCALE du DIM, service des routes pour le relancer sur la possibilité de créer un giratoire ou des quelconques modérations de trafic sur la route de Chancy.

Il nous a répondu le 1^{er} mars dernier, pour nous dire que, malheureusement, les études à court terme ne débiteront pas cette année pour cause de restriction budgétaire. Dès lors, un processus de priorisation est initié en fonction des crédits disponibles.

Conclusion, ce projet ne fait pas partie des priorités ! Toutefois, nous ne baissons pas les bras.

3.8 Toit voirie – panneaux photovoltaïque

Le financement contractuel par Swissgrid pour le prix du kWh qui nous est rétribué est, toute estimation comprise de 38,04 cts /kWh pendant 25 ans.

De toute façon, nous avons réalisé une très bonne chose et pouvons être fiers.

4. Propositions de motions et de résolutions

Une proposition de résolution pour l'ouverture d'une crèche à Sézegin a été déposée par Mme Céline VENDEIRA, MM. Olivier GASPOZ et Christian ETIENNE.

La demande serait d'étudier la faisabilité technique d'utiliser les locaux existant dans la salle communale de Sézegin, pour éventuellement créer une crèche.

Mme VENDEIRA : la raison de cette résolution qui peut paraître surprenante, voire précipitée est de

1. lancer une discussion concrète,
2. faire suite au contre-projet du 15 juin 2012, où il était demandé aux communes de réagir dans les 5 ans,
3. répondre à des demandes existantes, car en croisant des parents qui ont leurs enfants à la garderie, il est ressorti qu'ils rêveraient d'avoir une crèche (offre et demande au niveau de la commune),
4. faire suite aux votations du 3 mars dernier sur la politique familiale qui inclut les projets de crèche (les habitants de la commune ont voté à plus de 80 %).

Suite à ces différents points, les signataires de cette résolution ont examiné la faisabilité par rapport à ces locaux et des documents ont été demandés auprès de l'ELP qui comprennent tous les critères de sécurité, les normes, etc. Il y a donc des possibilités, mais à approfondir et à voir si c'est souhaitable à cet endroit.

Il est clair que cela peut paraître précipité de réaménager ces locaux alors qu'ils viennent d'être terminés pour un certain coût, mais ce bâtiment est finalement peu utilisé, et la mise en service d'une crèche pourrait se faire à un moindre coût, puisqu'une structure existe déjà.

M. GAILLARD n'est pas contre l'idée d'une crèche, mais il s'agit d'une réflexion à entreprendre au niveau régional. Il serait plus pour demander à l'Exécutif dans lancer l'impulsion et de contacter leurs collègues de la Champagne et ne pas partir en cavalier seul (coûts, contraintes, etc.). Par rapport aux locaux, la volonté de tous était de séparer le côté exécutif du législatif, bien qu'il y a encore des choses à voir.

M. JEMMELY : n'est pas contre cette idée de crèche, mais au niveau régional.

Par rapport aux locaux, les travaux viennent de se terminer et il s'imagine mal annoncer à la population que ce bâtiment va à nouveau être transformé pour accueillir une crèche. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au niveau des coûts, il faut compter Fr. 100'000,- par enfant pour une crèche neuve. L'exploitation est de Fr. 30'000,- par enfant.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas nous le permettre. Un projet tel que celui-ci est à concevoir à un niveau intercommunal et surtout il ne faut pas créer un besoin, car au niveau de notre commune, nous recevons très peu de demandes, en moyenne 3-4 par année.

M. ETIENNE : Fr. 30'000.-- est le coût par place de crèche avant déduction des subsides cantonaux et de la participation des parents. Ce n'est donc pas le coût réel pour la commune.

Personnellement, lors de la votation du 3 mars dernier, il était contre que la Confédération impose une obligation à tous les cantons, sans tenir compte des particularités cantonales. Alors que lors de la votation du 15 juin 2102, il était en faveur d'une politique de création de crèches à Genève.

Si les communes se voient obligées de s'équiper de crèche, il faut penser que la maîtrise des coûts sera compliquée si elle se construit à Eaumorte. Dans des locaux existants, la réalisation se fera à moindre coût.

Au niveau de la faisabilité, il faut compter 3m² par enfant, un bureau pour la directrice, un bureau pour le personnel, une zone nuit pour le repos des enfants et un coin pour les activités manuelles. Pour les repas, l'idée serait de les faire livrer. Pour les WC, leur raccordement se ferait sur l'installation existante.

L'amortissement de ces travaux serait financé dans le budget tel qu'aujourd'hui.

Il s'agit maintenant d'un investissement politique et il pourrait avoir un intérêt intercommunal.

Pour un revenir à la séparation des locaux entre exécutif et législatif, il s'agit d'un luxe car les locaux sont sous-utilisés et la question est de savoir maintenant à quoi nous destinons ces locaux, sans perdre de vue que nous devons servir la population !?

M. GOY : nous avons réparti les locaux de la sorte, car la mairie devait jongler avec la place disponible et ce n'était plus possible.

De plus, il est surpris que la demande en place de crèche ait autant augmenté en 3 mois, lorsque le Conseil municipal avait abordé les places de crèche à Confignon. Il n'aimerait pas précipiter les choses.

Mme VENDEIRA : il est clair que les gens n'osent pas demander et nous ne connaissons pas réellement les besoins.

M. GOY : dans un premier temps, donnons-nous les moyens de connaître les besoins.

M. GASPOZ : le phénomène du problème de garde d'enfant n'est pas nouveau. Avons-nous un exemple concret d'une réalisation intercommunale ? Car par rapport à Eaumorte, nous n'arrivons pas à avancer.

M. JEMMELY : des projets intercommunaux sont réalisés (Confignon, Bernex, Cartigny). En ce qui concerne la crèche, il ne faut pas rester bloqué sur Eaumorte et aussi, ne pas stresser sur le délai de 5 ans.

M. BONAITI : il y certainement un besoin réel. Mais la forme du projet de résolution ne reflète pas ce que les signataires demandent ce soir, car lorsqu'on lit le texte, il n'est pas du tout question d'étude.

M. ETIENNE : l'étude est sous-entendue; le texte de la résolution représente la finalité.

M. BONAITI aimerait alors que le texte soit modifié.

M. GARDI trouve dommage de remettre en cause tout ce qui vient d'être terminé, même si rien n'est définitif.

S'il y a autant de demandes, pourquoi les gens ne s'adressent-ils pas à la Mairie ?

Enfin, il est favorable à une réflexion intercommunale, c'est pourquoi, il propose que la commune s'accroche au train d'Aire-la-Ville.

M. ETIENNE : le projet de rénovation des bâtiments de Sézegnin date de M. CASTELLA, qui après discussion est surpris de voir autant de place pour l'administration.

Il est content d'entendre que c'est peut-être le moment d'envisager quelque chose.

En ce qui concerne Aire-la-Ville, la population des communes qui nous entourent est plus proche de chez nous.

Enfin, M. ETIENNE pense également qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, c'est pourquoi, avant de demander les besoins de la population, il souhaiterait étudier la faisabilité de la réalisation.

A ce stade de la discussion, M. JUNGO demande aux conseillers s'ils veulent entrer en matière sur cette proposition de résolution ?

5 pour / 6 contre

M. ETIENNE : cette décision est en contradiction avec ce qui avait été dit dans un tous-ménages de l'Entente, où il était mentionné leur volonté de créer une crèche.

Pour en revenir à la zone intercommunale d'Eaumorte, où on nous fait miroiter la réalisation, la première condition à remplir serait d'être maître du terrain, ce qui n'est pas le cas. Toutes les études qui ont été demandées ont englobé des terrains qui ne nous appartiennent pas !

M. BONAÏTI : personnellement, il ne veut pas entrer en matière, car le texte de la résolution ne reflète pas la discussion de ce soir.

M. ETIENNE : la solution serait de demander des amendements. Là, il s'agit d'un refus d'entrer en matière.

M. GOY : on ne peut pas entrer en matière sur la demande telle que formulée ce soir. Il propose que les signataires reformulent la résolution et la propose une nouvelle fois.

M. BRÜDERLIN : nous n'avons pas intérêt de faire du bricolage pour proposer quelque chose à la population. Il est surpris d'apprendre toutes ces demandes, car selon les statistiques, il n'y a jamais eu aussi peu de naissances à Avusy depuis 20 ans. Il n'y a donc pas d'urgence.

5. Rapports des commissions

6.1 Commission finances

La commission pour la présentation des comptes est agendée au 11 avril à 20h.

Une autre réunion est prévue le 20 mars à 20h. La question est de savoir si elle est indispensable, un membre de la commission désire-t-il présenter quelque chose de particulier ?

M. ETIENNE : la commission finances ne s'est pas réunie depuis novembre 2012. La demande de pouvoir avoir accès à des documents comptables est toujours en suspens. Nous en aurions besoin pour exercer notre fonction de contrôle. Cet accès aux documents à fait l'objet d'un accord conclu lors d'une médiation avec la préposée cantonale de la protection et de la transparence des données et M. ETIENNE a accepté que la commission statue, car il rappelle qu'il a constaté bon nombre d'anomalies dans les comptes et les bilans, à savoir :

M. BUBLOZ arrête M. ETIENNE, car il rappelle que la question est de savoir si un membre de la commission aimerait que la date du 20 mars soit maintenue. D'après ce qu'il comprend, la réponse est oui. Il demande donc aux membres de la commission de venir avec des questions concrètes.

M. JEMMELY est énervé car M. ETIENNE fait perdre le temps de tout le monde. Les comptes sont approuvés par tous les protagonistes concernés. Demander des documents qui datent de 2010, alors qu'il s'agit de l'ancienne législature... il est ouvert, mais il ne faut pas exagérer ! Arrêter de tout remettre en question constamment. Sans compter que ce n'est pas le moment ni l'endroit pour débattre de cela.

M. ETIENNE : pour lui, les quatre instances ont laissé passer des choses.

M. BUBLOZ interrompt à nouveau M. ETIENNE, car il a bien compris que la commission finances du 20 mars doit être maintenue.

Mme VENDEIRA : il ne sera donc pas trop tard pour décider de l'accès à ces documents le 20 mars et permettre aux membres de la commission de travailler « correctement » ?

M. BUBLOZ : vu que c'est la commission finances qui doit décider, ce sera fait le 20 mars.

M. JEMMELY : ce n'est pas une question de temps ou de budget et/ou comptes de cette année ou de l'année prochaine, c'est la question de revenir en arrière sur des comptes qui ont été approuvés et ce que M. ETIENNE n'a pas dit, c'est que lors de la médiation, il a confirmé que certaines pièces pouvaient lui être transmises, mais pas toutes celles qu'il demande. La préposée cantonale a confirmé ce que nous avons déjà dit à M. ETIENNE.

M. BUBLOZ propose que la discussion s'arrête là car nous avons passé assez de temps là-dessus. Nous verrons bien ce qui est décidé à l'issue de la commission.

5.2 Commission des travaux

- Sécurité routière : 3 stops et route du Pré-Recoux, les dossiers suivent leur son cours. Dès qu'une signalisation sera mise en place à Pré-Recoux il ne faudra pas oublier d'informer la population et surtout les parents.
- Chemins piétonniers Athenaz-Sézegnin : est-ce réalisable ? Si oui, à quel prix. M. GARDI prendra des contacts pour avoir un estimatif de ces coûts pour savoir si la commission continue à travailler dessus ou non.
- Liaison rte de Grenand – CCA : la commission y tient et a défini quelques règles pour avancer et que ce ne soit pas du bricolage.
- Containers-terrier : présentation de l'offre, dans laquelle il nous est proposé un forfait pour la réalisation des plans et dépôts d'autorisations et suivi du chantier. Après discussion, nous devrions pouvoir assurer le suivi en interne.
- Entretien routes et chemins : des revêtements ont été testés sur des chemins. Nous allons voir ce que ça donne après le passage de l'hiver. Il faut aller de l'avant et les remarques sur ce qui se dégrade sont les bienvenues.
- Creux-de-Boisset : après discussion les membres de la commission ne souhaitent pas que la route soit élargie pour éviter que les gens roulent plus vite. La commission ira voir sur d'autres communes les aménagements possibles (Moulin-Roget).
- Atribus terminus Quoattes : attention à la zone de sécurité entre l'atribus et la circulation. Là encore les membres vont aller voir dans d'autres communes ce qui a été posé et reviendront avec des propositions.

M. GAILLARD se plaît à souligner que cette commission était agréable et il a eu beaucoup de plaisir.

Reste au niveau sécurité, le carrefour Creux-du-Loup / route d'Avusy où la commission a rendez-vous sur place le 25.03 à 20h.

M. BUBLOZ : pour la réfection des routes, il faudrait prévoir un échéancier pour avoir une perspective sur les dépenses à moyen-long terme.

5.3 Commission sociale

Mémoire des anciens : la commission a mis en parallèle deux propositions : Arnaud CERUTTI pour un projet d'entretien auprès de douze personnes. Projet qui comprend également la retranscription et la rédaction, mise en forme des entretiens. Coût certain et le travail serait rendu pour l'automne.

Et de l'autre côté, une professeure de la faculté des sciences de l'éducation qui traiterait ce sujet avec ses onze étudiants tous très motivés. Le coût est moindre car il s'agit d'une académie. Le travail serait rendu pour juin.

La commission est partante pour travailler avec la professeure, Mme RUCHAT.

M. FLECK : attire l'attention sur le fait que selon le support, la capacité d'écriture n'est pas la même. Il n'aimerait pas recevoir des textes et ne pas savoir qu'en faire.

Pour faire suite à la demande de Mme RUCHAT, Mme HALDEMANN a envoyé le livre sur la commune qui avait été édité, afin qu'elle en prenne connaissance. De plus, il s'agirait plutôt de la retranscription, la mise en forme serait réalisée en fonction des objectifs définis.

Dans ce projet, il n'est en aucun cas question de l'édition.

M. GOY : il faut bien se rendre compte que si le travail est demandé à des universitaires, ce ne sera pas tout de suite destiné à l'édition grand public. Il s'agit d'un deuxième travail à effectuer.

M. BONAÏTI : la forme de la rédaction sera abordée avec Mme RUCHAT lors de la prochaine commission. L'approche historique qu'elle va pouvoir nous apporter avec ses étudiants est privilégiée par rapport à la forme journalistique qu'Arnaud CERUTTI pourrait nous amener.

Mme VENDEIRA : dans un premier temps, il s'agit de récolter la substance, bien retranscrite, que nous allons pouvoir exploiter. Dans un deuxième temps, il y aura l'exploitation qui pourra être différente. Les possibilités sont larges.

M. BUBLOZ salue le travail de la commission, car la tâche n'était pas simple. Il tient également à souligner que si le mandat est donné à ces personnes, il s'agit de professionnels, ces étudiants ont cette formation et cela répond à une des demandes qui avait été faite.

Arnaud CERUTTI pourrait justement très bien continuer à alimenter le journal communal par ce genre d'article, son écriture étant plus propice à ce genre de support.

De plus, le coût moindre de cette récolte de texte nous permettra d'investir plus dans l'édition d'une plaquette digne de ce nom. Personnellement, il est largement favorable à cette proposition.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande quels sont ceux qui sont favorables à la poursuite de ce travail par les étudiants de l'université ?

Unanimité.

M. JUNGO en profite pour remercier la commission pour son travail.

L'Exécutif informera Arnaud CERUTTI que le choix s'est porté sur les universitaires et confirmera aux universitaires que le mandat leur est donné.

Pour conclure, Mme HALDEMANN attire l'attention sur le fait qu'une personne pourra également venir filmer certains entretiens, gratuitement.

5.4 Commission économie

Seuls trois membres étaient présents.

- Soirée d'entreprises : satisfaisante.
- Avusy Pratique : remercie les différentes personnes pour le travail fourni. Les remarques pour la prochaine édition seront transmises au secrétariat. La commission est preneuse des remarques que les autres conseillers ont pu avoir.
- Futurs projets : réunion avec les agriculteurs pour connaître les problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Mise en valeur des produits qu'ils font. Les conseillers sont favorables à ce mandat : 9 pour / 1 abstention.
- Terrains Portier : en cas de besoin, la commission se tient à disposition.
- Zone Eaumorte : où en sommes-nous ? Ne faudrait-il pas organiser une rencontre avec les communes concernées ?

M. MEYER pense que les maires pourraient se voir entre eux.

M. GAILLARD pense que ça vaut la peine de donner l'impulsion, mais pas avec l'ensemble des conseils municipaux.

M. BRÜDERLIN : ce serait pour investir le législatif des communes.

M. GOY : cela avait été organisé il y a quelques années et après une réunion, tout était tombé à l'eau.

M. FLECK : il faudrait se renseigner sur ce que les autres communes ont comme structure qui s'occupe de ce qui touche à l'économie et à l'agriculture.

Il faudrait également se renseigner au niveau cantonal, car il existe une structure qui encourage la formation d'apprentis.

A ce propos, M. BRÜDERLIN : aimerait faire venir une personne de l'OFPC pour discuter avec les entreprises d'Avusy, sur la valorisation de la formation des apprentis.

M. FLECK : il faudrait aussi trouver un moyen d'encourager les entreprises à s'installer sur la commune.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande si les conseillers sont favorables à la réunion des conseillers municipaux de la Champagne pour discuter de la zone d'Eaumorte ?

Unanimité.

5.5 Ad hoc terrains Portier

- M. JEMMELY a rendez-vous avec M. Jean-Paul TERRIER pour savoir ce qui est envisageable pour l'échange de parcelles, dans le but de maîtriser le périmètre.
- Sur l'initiative de M. GOY, nous allons essayer de trouver une approche du projet sous l'angle éco-quartiers.
- La parcelle de M. VILLARS ne fera pour l'instant pas partie du projet.
- Il serait intéressant de pouvoir acheter la parcelle de feu M. CURTET aux abords de la fontaine, et des contacts vont être pris.

5.6 Groupe Forestal

La commission s'est réunie pour rédiger la lettre adressée à Mme KUNZLER et M. LONCHAMP, au nom du conseil municipal, lettre qui a été envoyée.

M. JEMMELY informe qu'un accusé de réception au sujet de la résolution du Conseil municipal du 26 février dernier été reçu en date du 1^{er} mars dernier, il est signé de M. CHAMBAZ. Dans cette lettre, il nous est dit qu'une réponse nous parviendra dans les meilleurs délais.

M. ETIENNE se demande s'il ne faudrait pas organiser une conférence de presse pour informer de nos démarches ?

M. BUBLOZ : il faudrait discuter de la stratégie de communication lors de notre prochaine réunion.

5.7 Commission environnement

Thèmes abordés :

- Article dans le prochain bulletin communal
- Recherche d'une offre pour obtenir une mesure des consommations en continue, susceptible d'émettre des alarme, lorsque la consommation est trop énergivore.
- Parler des problèmes d'isolation de toiture sur la mairie et le bâtiment de Sézegnin.
- Discussion sur un système de chauffage (énergie solaire thermique, bois, etc.) pour les futures constructions sur les terrains Portier.
- Examen des projets fournis pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle école et la salle communale : il manque les coûts de réalisation de ces installations et le prix de rachat du courant, prévoir aussi une meilleure circulation de l'air entre les panneaux et le toit de la nouvelle école, afin d'éviter la surchauffe.
- La commission aimerait savoir si les conseillers seraient d'accord de donner le mandat pour la création d'un plan directeur communal pour l'économie d'énergie (où – quand – comment ?).
- Economie d'énergie au CCA : plan d'action en attente.
- Demande d'une offre à Frigo-clinique pour la récupération et la redistribution de la chaleur dégagée par la chambre froide.
- Séance d'information sur l'eau prévue ce printemps sera reportée pour cause de manque de disponibilité des personnes aux SIG.

M. GARDI aimerait avoir une confirmation de la commission par rapport à l'article pour le bulletin communal, car des affirmations ne sont pas correctes. Nous ne pouvons pas comparer la consommation d'un mois de janvier avec celle d'un mois d'août. Il est question également d'une surconsommation à cause de chauffages électriques, ce n'est pas juste non plus. M. GARDI en parlera avec M. ETIENNE, mais il voulait également avoir l'avis de la commission.

M. ETIENNE : l'article a été nuancé. Pour la consommation, il s'agit de la consommation journalière moyenne, qui est bien sûr plus importante en hiver. Par cet article, il voulait montrer les incidences dues à la remise en fonction du chauffage. La consommation électrique est plus importante à Sézegnin, car la vis qui permet de charger la chaudière en pellet consomme. D'autre part, il y a certains comportements sur lesquels nous pouvons agir.

M. GARDI : nous ne pouvons pas parler d'économie, car nous n'avons pour l'instant pas de plan d'action. De plus, il ne s'agit pas d'économie et de vraie comparaison, car il y a une différence entre l'été et l'hiver et une différence de tarif entre le jour et la nuit. Personnellement, M. GARDI n'avalise pas l'article tel qu'il est écrit.

A revoir.

6. Fixation des dates de commissions

- Mardi 19.03.13 à 19h.30 commission sociale
- Mardi 19.03.13 à 20h.30 groupe ad hoc Forestal
- Mercredi 20.03.13 à 20h.00 commission finances
- Lundi 25.03.13 à 20h.00 commission travaux (carrefour Avusy)
- Mardi 09.04.13 à 18h.00 commission environnement
- Mardi 09.04.13 à 20h.00 commission économie
- Jeudi 11.04.13 à 20h.00 commission finances

7. Questions et divers

- 7.1 M. ISELI : puisque le giratoire sur la route de Chancy n'est pour l'instant pas envisageable, ne peut-on pas prévoir un autre système de ralentissement (60 km/h. par exemple) ?
M. JEMMELY : on peut essayer.
- 7.2 M. FLECK : la course du Coteau aura lieu cette année le 20 avril à 16h.15. Inscription jusqu'au 12 avril à la mairie.
Le tournoi de foot des conseillers aura lieu le 9 juin à Cartigny : il faut prévoir 4 joueurs + 1 gardien.
- 7.3 Mme VENDEIRA demande s'il reste encore des plaquettes sur la commune ?
Non, mais par contre, elle a été scannée et envoyée par e-mail.
- 7.4 M. ETIENNE : fait part de la lettre qu'il a adressée à M. JEMMELY sur le remodelage de la parcelle de Champlong et demandant sur la base de quelle autorisation cela a été réalisé, car cette parcelle est située en zone à bâtir et pas en zone à gravière ?
Il demande à ce que la situation soit clarifiée sur ce point. D'autre part, l'entreposage des matériaux sur cette parcelle, engendre certains bénéfices, et ces travaux auraient dû motiver des appels d'offres, c'est pourquoi, M. ETIENNE aimerait également savoir comment il a été procédé pour choisir l'entreprise qui allait réaliser ces travaux.
- 7.5 M. BONAÏTI demande où en est la nouvelle mouture du règlement du Conseil municipal
M. GANGLOFF : c'est en cours. Elle va être publiée prochainement.
- 7.6 M. GASPOZ : la commune subventionne-t-elle les colonies de la Fouly ?
M. JEMMELY : oui, lorsque des enfants de la commune y participe, nous versons Fr. 50,-- par enfant, par semaine.
- 7.7 M. BUBLOZ : tour du canton – étape organisée à Avusy l'année passée : des coureurs se sont sentis mal reçu chez nous, notamment au niveau de l'infrastructure (WC, parking, etc.). Il faudrait éviter que cela se réitère.
M. JEMMELY précise que la commune a dû organiser cette étape à la der des ders, car il s'agissait d'un dépannage. Nous avons participé volontairement à cette course il y a quelques années, et l'organisation était nettement moins lourde. Personnellement, M. le Maire ne compte pas réitérer l'expérience avant plusieurs années.
- 7.8 M. GANGLOFF : décision de l'ACG sujette à opposition : octroi de Fr. 50'000,-- à la Ville de Genève pour l'organisation de la 7^{ème} conférence européenne des villes durables : aucune opposition du Conseil municipal.

La séance est levée à 22h.55.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :